



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 juin 2024 sous la présidence de
Monsieur Roland Promm.

Ordre du jour

1. Appel ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024 ;
4. Nominations statutaires ;
5. Préavis municipal N° 36/2024 relatif aux comptes communaux 2023 ;
6. Préavis municipal No 37/2024 relatif à la réfection d'une portion de la route cantonale RC 401 et du Giratoire en sortie de localité ;
7. Préavis municipal No 38/2024 relatif à la réalisation de travaux de génie civil visant à protéger la Station de pompage (STAP) de la Raisse contre les crues ;
8. Préavis municipal No 39/2024 relatif à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise ;
9. Communications de la Municipalité ;
10. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Roland Promm, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, la Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, le nouveau Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet et le public, qui n'a pas le droit d'intervenir dans les débats. La presse n'est pas présente.

Le Président invite le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, à se présenter en quelques mots. Monsieur Burdet dit qu'il est en fonction à Concise depuis le 1^{er} avril de cette année, à temps partiel et à plein temps depuis le 1^{er} mai 2024. Diplômé en économie d'entreprise HES, sa carrière s'est plutôt orientée vers l'administration publique dans des communes vaudoises.

Le Président le remercie pour sa présentation et lui souhaite la bienvenue à Concise.



Conseil Communal
CONCISE

1. Appel

Présidence : 1

Présents : 28

Excusés : 6 (Madame Isabelle Hottinger et Messieurs Jean-Paul Bardyn, Quentin Frick, Christophe Kipfer, David Matthey et Guddo Meylan)

Absents : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

En absence de remarques, Le Président soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 28 Non : 0 Abstention : 0

3. Approbation du procès-verbal du 18 mars 2024

Le Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 18 mars 2024.

Résultat du vote : Oui : 28 Non : 0 Abstention : 0

4. Nominations statutaires

Le Président commence par la nomination des Scrutateurs(-trices) et Scrutateurs(-trices) - suppléants(-es).

Il demande s'il y a des propositions pour les Scrutateurs(-trices) -suppléants(es).

Monsieur Daniel Alessandro propose Madame Kristelle Dénervaud-Romero et Monsieur Guddo Meylan.

Il n'a y pas d'autres propositions.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero et Monsieur Guddo Meylan acceptent.

(Absent ce soir, Monsieur Guddo Meylan a au préalable donné son accord par téléphone à Monsieur Joël Jeanneret.)

L'assemblée applaudit.

Le Président demande de procéder à la nomination des Scrutateurs(-trices) et attend des propositions.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Daniel Alessandro propose Madame Réjane Favre et Monsieur Simon Cordier qui acceptent. Il n'y a pas d'autres propositions.
L'assemblée applaudit.

Le Président passe à la nomination du Président ou de la Présidente et demande d'annoncer les propositions.

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Vitor Pinhal qui accepte. Il n'y a pas d'autres propositions.
L'assemblée applaudit.

Le Président actuel, Monsieur Roland Promm, précise que Monsieur Vitor Pinhal deviendra Président à partir du 1^{er} juillet 2024.

Le Président, Monsieur Roland Promm, demande des propositions pour la fonction de Vice-président(e).

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Roland Promm qui accepte. Il n'y a pas d'autres propositions.
L'assemblée applaudit.

Il n'y a aucune proposition pour la fonction de 2^{ème} Vice-président(e).

5. Préavis municipal N° 36/2024 relatif aux comptes communaux 2023

Monsieur Promm donne la parole à la Commission de gestion. Le rapporteur, Monsieur Michaël Hottinger, lit le rapport.

Conclusion :

La Commission propose au Conseil communal d'adopter les comptes communaux 2023 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission de gestion et ouvre la discussion.

Compte de fonctionnement

Monsieur Joël Jeanneret remarque que les chiffres sont très bons et trouve cela positif et exceptionnel.

Page 17 : Eclairage public : 3123.00

Monsieur Thierry Humblet demande pourquoi la consommation d'électricité est plus importante.

Le Municipal Monsieur David Romero n'explique pas l'augmentation de 70% de ce poste alors que le prix n'a augmenté que de 40%. Des recherches seront effectuées pour trouver les causes.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Michaël Hottinger dit que l'extinction nocturne de l'éclairage public en 2022 ne se reflète pas encore dans ces comptes.

Monsieur David Romero répond que l'année 2022 est déjà prise en compte.

Page 18 : Calcul taux couverture déchets

Madame Kristelle Dénervaud-Romero fait remarquer que le coût de l'élimination des déchets n'est pas couvert et demande si la taxe des poubelles sera augmentée.

Le Municipal Monsieur Samuel Dyens confirme et explique qu'une Commission ad hoc a été créée pour étudier le nouveau règlement pour la taxe déchets.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero rappelle que la taxe a déjà été augmentée.

Le Municipal Monsieur Samuel Dyens répond que la taxe a été augmentée au maximum de ce que prévoit le règlement actuel. C'est pour cette raison que ce dernier doit être révisé.

Monsieur Joël Jeanneret pose une question d'ordre général par rapport à l'utilisation des réserves : serait-il possible d'utiliser l'excédent des réserves dans le cadre du nouveau plan comptable ?

Madame Sandrine Aebischer répond qu'il est possible de faire des amortissements supplémentaires avec les excédents de revenus.

Il n'est pas possible de toucher aux fonds de réserve.

Un travail est actuellement en cours pour identifier ceux qui seront conservés.

Monsieur Joël Jeanneret trouve que les habitants ont reçu beaucoup de communications mentionnant de nouvelles restrictions concernant la déchetterie de Champagne. Il aimerait savoir si une discussion poussée avec la Commune de Champagne est envisageable.

Monsieur Samuel Dyens propose d'y revenir lors des divers.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 36/2024, soit de décider :

1. Les comptes 2023 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2023 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Résultat du vote :

Oui : 28

Non : 0

Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

6. Préavis municipal No 37/2024 relatif à la réfection d'une portion de la route cantonale RC 401 et du Giratoire en sortie de localité

Le Président donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

En conclusion, malgré le doute sur l'aspect concurrentiel des offres pour le génie civil et la direction des travaux, la Commission recommande d'approuver le préavis présenté.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et donne la parole à la Commission ad hoc. La rapporteuse, Madame Christelle Gavillet-Borioli, lit le rapport.

Conclusion :

La Commission nous recommande d'accepter le présent préavis.

Le Président remercie Madame Christelle Gavillet-Borioli et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret demande s'il est possible de prévoir le coût dans l'extrabudgétaire au budget.

Monsieur David Romero répond qu'au budget, nous n'avons pas le droit de prévoir des montants de plus de CHF 50'000.00 sur un poste d'infrastructures. Les CHF 460'000.00 doivent dans tous les cas passer par un emprunt et donc un vote.

Monsieur Daniel Alessandro aimerait connaître la durée de la fermeture de la route à Concise entre les 2 giratoires. A sa connaissance, la procédure prévoit la pose d'un seul tapis sur toute la largeur de la route ce qui engendrera la fermeture de la route. Il pense aux personnes qui habitent à cet endroit.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, ne connaît pas encore les dates mais prévoit 2 semaines.

Elle dit qu'il n'y aura pas de goudronnage dans le village de Concise.

Madame Olivia Croci fait une remarque par rapport à la signalisation. Elle comprend que le marquage sera fait à l'identique et qu'il n'est toujours pas prévu de tracer un passage piéton avant le giratoire du Terraillex.

Madame Christel Jaquet dit que le sujet a été discuté avec la Commission ad hoc et ne comprend pas pourquoi ce passage piéton a été enlevé du projet. Elle va convoquer les responsables de la signalisation et essayer de réintroduire ce passage piéton. La réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

Madame Olivia Croci demande si quelque chose est prévue pour embellir le giratoire.

Madame Christel Jaquet répond par non.

Monsieur Dimitri Cand propose de déplacer notre radar didactique sur ce tronçon ou d'utiliser un léger ralentisseur. Les gens y roulent beaucoup trop fort.



Conseil Communal

CONCISE

Madame Christel Jaquet prend note de la remarque et promet que le radar didactique sera aussi placé à ce niveau.

Monsieur David Fasola aimerait connaître le plan pour passer en direction de Neuchâtel pendant la fermeture de la route.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens, indique qu'il s'agit d'un tout petit bout ; notamment la partie juste après la station téléphone Swisscom jusqu'au rond-point.

Il n'y aura aucun problème pour aller, par exemple, chez les médecins puisque là, la route a déjà été goudronnée.

Une signalisation de détour est prévue.

Monsieur Jean-Gabriel Torres remarque que l'entreprise Weibel ne pratique pas trop la sécurité.

Monsieur Joël Jeanneret propose de changer les panneaux de 50 km/heure en mauvais état.

Madame Christel Jaquet indique que les 2 panneaux de 50 km/heure vont être remplacés prochainement.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero se demande si Monsieur Weibel est un ami de la Municipalité, vu les faveurs dont il a bénéficié.

Monsieur Samuel Dyens explique que l'entreprise Weibel a été désignée par le Canton. Monsieur Tartaglia a le mandat pour l'entreprise Weibel, depuis le rond-point, sortie de Grandson, jusqu'à La Raisse.

Dans ce cadre-là, l'entreprise Weibel a proposé ses services à la Municipalité en soulignant une diminution des coûts du fait que l'entreprise est déjà sur place.

Monsieur David Fasola résume la situation. Le Canton a validé un montant de CHF 11'000'000.00 pour l'ensemble des travaux de réfection et à Concise, pour 250 mètres, nous devons payer CHF 460'000.00. Il dit que la comparaison par mètre est colossale.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, a contacté d'autres entreprises pour des offres et s'est rendu compte que le prix proposé est un bon prix. Les autres entreprises n'arrivaient pas à proposer les mêmes services à ce tarif.

Néanmoins, la Municipalité compte encore négocier les prix pour les descendre.

Monsieur Michaël Hottinger revient sur le remplacement des panneaux avec l'indication de 50 km/heure. Est-ce que la Municipalité a envisagé de poser directement des panneaux de 30 km/heure ?

Madame Christel Jaquet répond que les 30 km/heure sont à l'étude mais pas pour le tronçon concerné. Cela pourrait-être possible pour la Route de Provence.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, rappelle que nous parlons d'une route cantonale, qui certes traverse une localité, mais que rien ne se décide sans l'accord de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes).

Il est persuadé que les 30 km/heure ne seront pas accordés puisqu'il s'agit d'une route de délestage en cas de fermeture de l'autoroute. Rien ne nous empêche pourtant de faire la demande.



Conseil Communal
CONCISE

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 38/2024, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réalisation de travaux de génie civil visant à protéger la Station de pompage (STAP) de la Raisse contre les crues.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 9'000.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par le biais de son compte courant. Le montant des travaux sera comptabilisé en totalité dans le compte de fonctionnement de l'année 2024 dans le compte 460/3154.00 « Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien ».

Résultat du vote : Oui : 28 Non : 0 Abstention : 0

8. Préavis municipal No 39/2024 relatif à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise

Le Président donne la parole à la Commission ad hoc. Le rapporteur, Monsieur Thierry Humblet, lit le rapport.

En conclusion, après analyse, la Commission recommande aux membres du Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président remercie le rapporteur et donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

Conclusion :

La Commission demande à la Municipalité que ce mégaprojet, qui fête son 10^{ème} anniversaire, fasse l'objet d'un rapport au Conseil qui informe notamment sur les points suivants :

- *Quelles sont les dépenses effectives par rapport aux montants votés par le Conseil ?*
- *Quel est le nombre de raccordements privés réalisés par rapport aux raccordements prévus ?*

Ce dernier point est particulièrement sensible. A quoi bon dépenser des millions pour mettre le réseau public en séparatif, si certains propriétaires ne jugent pas utiles de s'y raccorder, malgré l'obligation qui leur en est faite. La commune dispose-t-elle de moyens de coercition pour contraindre les propriétaires à se mettre en conformité ?

En espérant une prochaine réponse aux questions ouvertes, la Commission des Finances recommande d'accepter le présent préavis, dans une démarche conséquente pour la mise en séparatif du village.



Conseil Communal
CONCISE

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret constate que les 82% du séparatif seront atteints et ne comprend pas l'attente.

Monsieur Samuel Dyens explique qu'à l'époque où le Pontet a été mis en séparatif, ils sont descendus en direction de la Rive devant la fontaine et là, tout a été mis dans le tuyau des eaux usées. Il faudra prendre le tuyau des eaux claires de tout le Pontet pour le détourner dans le ruisseau qui est devant le bureau d'architectes Chatelain.

En réponse à la remarque de la Commission de Finances, Monsieur Samuel Dyens dit que depuis qu'il est en place, donc pas depuis 2014, il a contacté tous les propriétaires par courrier. Il est convaincu que dans le village, tout le monde sera en séparatif.

La raison est simple ; le jour où nous transformons notre STEP en STAP, tous les mètres cubes qui partiront à Yverdon seront facturés. Pour le moment, Yverdon nous facture 60 centimes le mètre cube sans le coût de fonctionnement et sans l'amortissement. Toute l'eau pluviale qui partira à Yverdon sera mise en séparatif ou en puits perdu.

Monsieur Joël Jeanneret comprend que la situation dépend du raccordement des gens au séparatif pour atteindre les 82%.

Monsieur Samuel Dyens confirme et dit que les 82% sont la base légale. Il est impossible d'atteindre les 100%, à cause des eaux parasites, mais Monsieur Samuel Dyens vise les 90%.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 39/2024, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 147'000.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de CHF 4'900. -- durant 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 2'940. -- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Résultat du vote :

Oui : 28

Non : 0

Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

9. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, n'a pas de communication à faire et laisse la parole à ses collègues.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, aborde plusieurs sujets :

- Elle nous rappelle que les pompiers recrutent et nous demande de faire de la publicité autour de nous.
- Le tout-ménage de l'été nous parviendra bientôt et Madame Jaquet nous rend particulièrement attentif à la taille de nos haies dans les règles.
- Suite à des travaux à la Rive, il y a eu quelques problèmes avec l'éclairage public. La réparation est en cours.
- Concernant le PECC, Madame Jaquet cherche 2 personnes pour l'aider dans ce projet.

La Municipale, Madame Birgit Knegtel, nous communique 2 dates :

- Le 30 juin prochain aura lieu une première séance de cinéma en plein air, « Concise fait son cinéma », dimanche soir dès 19 :00, avec une petite restauration sur place préparée par les Paysannes vaudoises.
- Le 31 juillet nous fêtons le 1^{er} août.

10. Propositions individuelles et divers

Lecture du rapport du CODIR suite à l'assemblée générale de l'ASIGE, le 1er mai 2024, par Madame Kristelle Dénervaud-Romero.

Elle laisse les dossiers en consultation à la Commune.

Lecture du rapport du ACRG. Madame Christelle Gavillet-Borioli avoue l'avoir oublié et s'excuse. Lors de la prochaine séance du Conseil communal, elle nous promet un double rapport.

Lecture du rapport de l'ORPC, suite à l'assemblée générale du 16 mai 2024, par Monsieur Samuel Dyens.

Le Président remercie les lecteurs et demande à l'assemblée de faire part de ses propositions ou questions.

Monsieur David Fasola se questionne concernant la Maison du Terroir. Il dit que depuis quelques années, il n'y a plus eu d'assemblée générale et que nous payons CHF 3,- par habitant soit CHF 3'000,- pour Concise. Le site internet ne fonctionne plus et il aimerait savoir ce qui se passe avec la Maison du Terroir.

Madame Birgit Knegtel confirme qu'une AG était annoncée pour le 4 juin 2024 mais qu'elle a été décalée faute d'avoir pris du retard dans les convocations. Une nouvelle AG est prévue pour la semaine prochaine. Tout le monde aimerait savoir ce qui va se passer. Les comptes ne sont pas bons ce qui veut dire que des décisions doivent être prises.

Le site internet ne fonctionne plus parce qu'ils n'ont plus les accès ni les codes, ce qui a un coût. Ce n'est pas la priorité du moment en sachant que l'avenir est incertain et que la Maison du Terroir pourrait devenir propriété de la Commune de Grandson.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur David Fasola en déduit que les personnes qui y travaillent, le font en tant que bénévoles.

Madame Birgit Knegtel l'affirme et dit que ce travail ne figure même pas dans les comptes. Le résultat serait pire.

Monsieur David Fasola a une deuxième question, notamment en ce qui concerne la maison Pourtalès. Il aimerait savoir si la vente, pour laquelle le Conseil a favorablement voté, a été réalisée. C'est à cause du panneau qui indique toujours les toilettes publiques à cet endroit, qu'il pose la question.

Monsieur Claude Jäggi dit que la transaction est en cours.

Monsieur Joël Jeanneret relance le sujet des déchets et Champagne. Quels sont nos droits par rapport aux coûts imposés ?

Monsieur Samuel Dyens remercie Monsieur Jeanneret pour sa question. Il est étonné que le plastique soit un sujet de discussion.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, précise qu'il n'y a pas de filière de recyclage pour le plastique. Il doit être carbonisé comme le reste de nos ordures ménagères et c'est pour cette raison que la récupération du plastique a été supprimée. La situation est identique dans toutes les déchetteries du Canton. A l'exception du PET, le plastique ne peut pas encore être recyclé.

Monsieur Samuel Dyens a une petite précision quant à la filière de recyclage pour le plastique. Le procédé s'appelle Léo et a été présenté lors de la dernière AG du STRID. La solution est en route et nous pourrons bientôt trier ce plastique, mais il ne peut pas en dire plus pour l'instant.

Monsieur Frédéric Kehrli et ses voisins sont inquiets vis-à-vis des bambous qui débordent gentiment dans la forêt en face, En Chaffard. Il aimerait savoir si la Municipalité a des moyens d'intervenir contre cette plante invasive.

Monsieur Claude Jäggi dit que c'est au propriétaire de faire quelque chose.

Madame Leena Fasola réfère aux propos de Madame Christel Jaquet concernant les pompiers et dit que c'est très important de s'investir dans les pompiers à Concise pour éviter que le temps d'intervention soit beaucoup plus long à l'avenir. La formation complète apporte des compétences qui sont aussi bénéfiques au niveau professionnel. Elle demande à tout le monde de se mobiliser.

Monsieur Michaël Hottinger tient à remercier la Municipalité pour avoir organisé la Marche communale. C'était une belle marche avec beaucoup de monde et une marche très intéressante avec le cours des plantes invasives.



Conseil Communal CONCISE

En deuxième remarque, il se fait porte-parole de l'association du coopérateur de l'Épicerie à Concise. L'Épicerie a ouvert sous une forme coopérative et a engagé 2 épicières. Les heures d'ouverture sont étendues tous les matins et tous les après-midis aussi de 16 :30 à 19 :00. Sinon, il y a le « self » qui est ouvert jusqu'à 21 :00, tous les jours.

Suite à un vol de CHF 2'000,- survenu durant le premier mois d'exploitation, le système d'entrée dans le self par SMS a été arrêté et a été remplacé par des badges. Ces badges sont faciles à obtenir auprès des épicières et donnent un accès au self tous les jours, jusqu'à 21 :00 heures.

Dans l'idée de pouvoir ouvrir les dimanches matin, il faudrait des bénévoles qui tiennent l'épicerie et les intéressés peuvent se renseigner sur le site epiconcise.ch.

L'Épicerie est une belle manière de faire vivre le village et au niveau social elle est très importante pour beaucoup de monde.

Monsieur Stéphane Paris propose son aide avec l'infrastructure de Ciné-cure pour la séance de cinéma en plein air le 30 juin prochain.

Madame Birgit Knegtel le remercie pour son offre mais dit que la société ADN s'était déjà proposée. C'est une société spécialisée dans ce genre de projection et qui en a déjà réalisé dans plusieurs autres communes de la région. Ils viennent avec le matériel et gèrent. Les autres communes, avec qui Madame Knegtel a parlé, ont été très satisfaites par cette société. Si l'expérience connaît un succès et qu'il y a de l'intérêt de refaire ce genre de séances, il faudra voir si nous reprenons la même société ou si nous travaillerons en synergie avec Ciné-cure. C'est une bonne réflexion.

Madame Olivia Croci change de sujet et nous parle de plantes invasives. Elle informe l'assemblée de l'existence d'une subvention pour l'arrachage des lauriers et le remplacement par des haies indigènes. La subvention se demande auprès de la Commune qui elle-même doit faire la demande au Canton. Ensuite, la subvention est reversée. Par contre, il faut un minimum de 20 mètres linéaires mais en sachant les problèmes que posent les lauriers, c'est très intéressant. Pour 21 mètres de lauriers, elle dit avoir touché CHF 1'260,-.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :30.

Prochaines séances :

- Les lundis 30 septembre et 9 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Roland Promm

Marleen Colin